Saint-Léger
en Gaume

N° 140

Février 2021

Bulletin d'informations communales









CHRONIQUE LEODEGARIENNE

Mars 2021

25, 26, 27 & 28/03/2021
Grand nettoyage de printemps
Inscrivez-vous sur https://www.bewapp.be/

Toutes les manifestations initialement prévues cette année sont soit reportées, soit annulées du fait de la crise sanitaire que nous connaissons tous.

Si d'aventure le Comité de concertation autorisait certaines manifestations, nous vous en tiendrons informés via les canaux habituels :

Site internet de la commune : www.saint-leger.be

Page Facebook de la commune : Commune de Saint-Léger

N'hésitez pas à les consulter pour connaître l'évolution de la situation !

Le vent comme messager



En cette fin d'année particulièrement difficile, Irène, Jonathan, Marie-Christine & Olivier ont eu l'idée de proposer une action citoyenne : **« Le fil de la bonne humeur »**. Ils se sont inspirés d'une tradition ancestrale que l'on retrouve dans certaines régions de l'Himalaya. Ils ont accroché une guirlande de carrés de tissu dans le centre du village avec des messages, citations, réflexions dans le but de donner et de recevoir un peu d'énergie positive, invitant ainsi, tout citoyens désireux de rejoindre l'action à accrocher un message positif.

Les petits citoyens des classes primaires de l'école communale de Saint-Léger ont rejoint cette initiative et ont décoré, eux aussi, des bandes de tissu disposés sur la guirlande en espérant que le vent disperse ces messages positifs dans le cœur des passants et les transmette à tous ceux qu'il touchera dans sa course.

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Côtés Arômes
Thé - Vin - Bière - Bio
Rue du 5 Septembre 15a
6747 Saint-Léger
0495/27.85.32
cotesaromes@gmail.com

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Table des matières

Chronique léodégarienne 2

Vie communale
- Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
- Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
- Mises à l'honneur communales 4
- Le savoir-vivre en communauté 6
- La CLDR recherche des nouveaux membres 7
- Cartes d'identité 8
- Citoyens en action 8

Environnement
- Primes «Energie» communales 9
- Grand nettoyage de printemps 10

Vie sociale
- Formation Lux Rescue Team 10
- BE-ALERT 11

Vie économique
- Argil'Art 11

Vie culturelle
- Gobelets réutilisables 12

Vie touristique
- Promenades balisées 12

Petite enfance, jeunesse et enseignement
- ATL et son programme CLE 13
- ONE 13
- Sensibilisation à la surdité 13
- Stages durant les vacances 14

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

J'espère que 2021 mettra fin à la pandémie qui empoisonne nos vies depuis près d'un an.

Mais à l'occasion de ce bulletin communal, je voudrais revenir sur un sujet qui a animé les réseaux sociaux ces derniers temps. Je veux parler de l'extension de la carrière de Châtillon.

Je vous en retrace tout d'abord un bref historique :

Le 16 décembre 1969, l'ancienne commune de Châtillon cède à Messieurs LANNOY père et fils la concession d'extraction et de vente de sable dans une carrière à ouvrir au lieu-dit Frechy et Sur les longues têtes.

Début 2001, une deuxième zone d'extraction est créée mais arrive également à épuisement.

L'exploitant actuel, Monsieur Willy LANNOY, demande donc une troisième et dernière extension possible de la carrière. À cette fin, il charge la cellule Expertises et environnement de l'université de Liège de réaliser la demande de révision du plan de secteur visant l'inscription d'une nouvelle zone d'extraction.

Une réunion d'information au public a lieu en mai 2013 devant un très nombreux public dans la buvette du club de football de Châtillon. Aucune remarque, concernant la pertinence de cette extension, n'a été formulée. Le dossier a donc continué son long chemin. Je vous fais grâce des nombreuses embûches qu'il a fallu surmonter.

Il faut savoir que chaque hectare retiré de la zone forestière, pour passer en zone d'extraction, doit être compensé par l'opération inverse. Donc au final, le nombre d'hectares tant en zone forestière qu'en zone d'extraction reste le même.

Pendant cette période, sur l'ancien site d'extraction, notre commune met à disposition de la Région wallonne une superficie de quatorze hectares afin d'y réaliser une réserve naturelle.
D'après les spécialistes, cette réserve naturelle rencontre un objectif stratégique majeur en matière de conservation du patrimoine naturel wallon et je les cite : « *Les sablières sont d'un intérêt biologique majeur à l'échelle wallonne* ». Cette zone sera encore agrandie dès que l'exploitation de la zone actuelle sera terminée. Au final, la réserve naturelle aura une superficie d'une cinquantaine d'hectares.

Et pour revenir à notre dossier… Huit ans plus tard, le Gouvernement wallon clôture cette révision du plan de secteur et nous demande de réaliser une enquête publique sur le sujet suivant :
« *Le projet consiste en l'inscription d'une zone d'extraction devenant* ***une zone naturelle au terme de l'exploitation****, d'une zone de dépendances d'extraction et de deux zones naturelles sur le territoire de la commune de Saint-Léger (Châtillon), au lieu-dit « Au Frèchi », en extension du site dit « Sablière LANNOY »*, afin de permettre la poursuite de l'activité d'extraction existante ».
La publicité sur cette enquête a été réalisée dans trois journaux locaux et affichée dans les différentes valves communales. Elle s'est déroulée du 9 novembre au 23 décembre 2020 et n'a suscité aucune remarque.
Comme vous pouvez le constater, la commune, tout en permettant à une société dynamique de se développer dans le respect de son environnement, a toujours eu à cœur la préservation de son patrimoine naturel. La préservation de la vallée de La Rouge Eau en est un autre exemple.
Et pour terminer, je peux vous assurer que le site du Trou du Pérou ne sera en rien impacté par la demande en cours.
J'espère que cette brève explication aura rassuré les personnes qui, à juste titre, se soucient de la conservation de notre patrimoine naturel.
Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

Actuellement et jusqu'à nouvel ordre, TOUS les services communaux sont accessibles **UNIQUEMENT** sur rendez-vous !

Nous vous demandons dès lors de prendre RENDEZ-VOUS avec les services administratifs communaux en les contactant aux numéros suivants :

Finances :
063/23.92.94 - veronique.garant@saint-leger.be

Urbanisme :
063/58.99.25 - eva.benedek@saint-leger.be

Travaux/Marchés publics :
063/58.99.29 - julien.brancaleoni@saint-leger.be

Ordonnances de police et autorisations diverses :
063/23.92.94 - event@saint-leger.be

Agent technique :
0474/93.93.73 - didier.depienne@saint-leger.be

État civil-population :
063/23.92.94 - contact@saint-leger.be

Taxes/Eaux/Cimetières :
063/23.92.94 - danielle.bouvy@saint-leger.be

Nous vous rappelons que le site internet de la commune dispose d'une page dédiée à la demande de documents administratifs, sur la page d'accueil. Ceux-ci peuvent vous être envoyés par voie postale ou voie électronique (les modalités vous seront communiquées lors de votre demande).

Nous en profitons également pour vous rappeler l'existence de «Mon Dossier» (https://www.ibz.rrn.fgov.be/.../registre.../mon-dossier/) où vous pourrez, à l'aide de votre carte d'identité, d'un lecteur de cartes (disponible en grande surface) et du code PIN de votre carte d'identité, télécharger et/ou imprimer GRATUITEMENT la plupart des documents souhaités (composition de ménage, certificat de résidence avec ou sans historique, certificat de nationalité,...) le tout sans vous déplacer

Procédure à respecter si vous êtes amenés à vous rendre à l'Administration communale :

- Respect de la distance sociale : 1,5 m.
- Port du masque obligatoire.
- Utilisez le gel hydroalcoolique à votre disposition à l'entrée et aux guichets afin de vous désinfecter les mains.
- Veuillez vous adresser à l'accueil avant de vous rendre dans tout autre bureau si vous avez un rendez-vous.
- Privilégiez les paiements électroniques, les terminaux sont désinfectés régulièrement. Le paiement en espèces reste toutefois possible.
- Si vous présentez des symptômes, restez à la maison !

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration, il en va de la santé de tous.

Prenez soin de vous et des autres

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger Rue du Château, 19 6747 Saint-Léger	Tél. : +32 (0) 63/23.92.94 Fax : +32 (0) 63/23.95.82	www.saint-leger.be contact@saint-leger.be Commune de Saint-Léger

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@saint-leger.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 -
 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@saint-leger.be.**

Mises à l'honneur communales

La situation sanitaire étant celle que l'on connait tous, les vœux communaux n'ont hélas pas pu être organisés.

Dès lors, le Collège communal a eu à cœur de mettre à l'honneur, d'une manière un peu différente cette année, les personnes œuvrant pour la société, pour la commune, au travers de leurs emplois, de leurs actions :

- L'ensemble du personnel communal a été remercié, pour avoir assuré son service malgré la crise sanitaire, avec un panier garni composé de chocolats provenant de la chocolaterie DEREMIENS ayant ses ateliers à Prouvy, d'une bouteille de champagne des Ets DAUNE à Sainte-Marie et d'une lettre de remerciements signée par l'ensemble des membres du Collège.





- La rue de Choupa a été particulièrement décorée de sapins et de guirlandes lumineuses. Giles SEYLER, aidé de son amie Muriel HILBERT, décorent, à eux deux, cette rue depuis 6 ans. Giles adore cette période de fêtes et est toujours à la recherche de nouvelles idées de décorations.

 BRAVO à eux !





- Andy CHEVIGNÉ, docteur en biochimie, léodégarien d'adoption, qui vient d'obtenir le prestigieux prix Galien qui récompense chaque année depuis 1970, des innovations thérapeutiques récentes mises à la disposition du public ainsi que des travaux de recherche dans le domaine de la pharmacologie.

 Vous l'avez certainement déjà croisé dans la commune en train de faire son jogging ou sa sortie VTT avec quelques amis mais ne comptez pas sur lui pour vous parler de sa véritable passion qui est aussi sa profession : la recherche scientifique !

 En effet, Andy est d'un naturel très discret et très humble, c'est seulement après la parution d'articles dans différents médias comme l'Essentiel ou l'Avenir du Luxembourg que ses proches ont appris qu'il est le lauréat d'un prestigieux prix scientifique équivalent du prix Nobel de la recherche bio-scientifique : le prix Galien.

 Une magnifique récompense pour Andy et Martyna SZPAKOWSKA, sa collègue du LIH (Luxembourg Institute of Health), un institut de recherche public de pointe dans le domaine des sciences biomédicales au Grand-Duché de Luxembourg.

 C'est à coup sûr une belle reconnaissance pour toutes leurs avancées depuis huit ans dans la recherche sur les molécules appelées chimiokines et sur leur sous familles des ACKRs qui ont récemment émergé comme des cibles thérapeutiques très intéressantes, surtout dans le cancer.

 Andy en est convaincu : « Dans un avenir proche, plusieurs modulateurs des récepteurs de chimiokine seront disponibles pour le traitement de maladies inflammatoires et/ou de cancers et seront utilisés seuls ou en combinaison avec d'autres thérapies déjà connues. »

 Andy tient également à souligner que leurs travaux et découvertes ont été rendus possibles grâce au Fonds National de la recherche du Luxembourg ainsi qu'au Télévie qui les ont soutenus durant toutes ces années.

 Plein de modestie, ce docteur en biochimie, ne vous parlera certainement pas non plus de sa seconde récompense de l'année en Belgique, le Prix des Fonds Léon et Henri Fredericq, prix des Classes de Science de l'Académie Royale des Sciences des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique qui lui a été octroyé pour la qualité de ses recherches.

 Toutes nos félicitations à Andy pour ces magnifiques récompenses !

 Ps : Si vous souhaitez plus d'informations techniques sur ses recherches, n'hésitez pas à vous adresser à lui, il se fera un plaisir de vous répondre !



- Les Éclaireurs de Saint-Léger (12-15 ans) ont organisé une action afin d'offrir pizzas et boissons au personnel hospitalier de Vivalia à Arlon. C'est ainsi que chaque personne le souhaitant a pu contribuer en marchant, courant ou faisant du vélo. Plus les distances parcourues étaient importantes, plus la somme débloquée augmentait.

 C'est au total :

 - Pas loin de 2.350 km qui ont été parcourus ;
 - 200 € offerts par les sponsors de Saint-Léger ;
 - 100 € offerts par un généreux donateur anonyme ;
 - 50 pizzas distribuées au personnel soignant des services « COVID » (urgences et réanimation) de l'hôpital d'Arlon.

 Merci aux Éclaireurs de Saint-Léger et à leurs sponsors (Lé Lys ; Cotés-Arômes et L'Adriatica) pour leur généreuse action !





- Les « shoe-boxes » ont-elles aussi remporté un franc succès. Le principe ? Dans des boîtes style boîtes à chaussures, on rassemble 10 aliments non périssables et boissons non alcoolisées, prêts à l'emploi, un petit mot qui fait chaud au cœur, un bel emballage et on les offre au plus démunis. C'est ainsi qu'Alycia CASCIANI, animatrice aux scouts de Saint-Léger, a coordonné, dans les 3 villages de la commune, l'action et emporté pas moins de 85 boîtes au « Resto du Cœur » arlonnais.

Mises à l'honneur communales (suite)

Encore une belle initiative qui méritait d'être soulignée dans ce numéro de notre bulletin communal.



- Une mise à l'honneur communale ne serait pas complète sans citer le personnel fêtant ses 10 et 20 ans de carrière au sein des différents services communaux. Tous ont été surpris et heureux de recevoir, à cette occasion, un cadeau remis par les échevins en charge. La commune tient à remercier chacun d'entre eux pour le travail accompli dans leurs fonctions au quotidien.
 - Pour le service ouvrier :
 - Dider VAN LOO, avec 20 ans de service ;
 - Arnaud PONCELET, 10 ans de service.



 - Pour l'accueil extrascolaire :
 Sylviane GRAAS, 10 ans de service.



- Pour sa fin de carrière :
 Marie-Anne BORSIANSKY.



- Pour l'enseignement :
 Virginie HABRAN, avec 20 ans de service.



- Pour le CPAS :
 Chantal BUTRAK, avec 10 ans de service.



Le savoir-vivre en communauté, l'affaire de tous !

Encore et toujours, bon nombre de citoyens nous font part de leurs doléances, las du comportement irrespectueux de certains propriétaires d'animaux qui laissent leurs compagnons à 4 pattes divaguer sans laisse ou pire, qui ne ramassent pas leurs déjections.
Nous nous permettons dès lors de rappeler, à nouveau, les différents articles du Règlement Général de Police concernant les animaux :

Article 5.1.1
Il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux de les laisser divaguer sur l'espace public.

Article 5.1.6
Il est interdit au détenteur d'un animal de circuler avec celui-ci sur l'espace public sans prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la commodité de passage, à la salubrité et à la sécurité publiques.

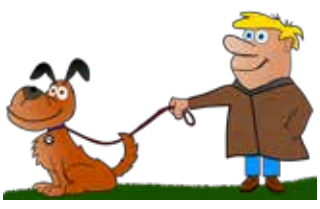
Article 5.1.7
Le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens, dans tout lieu, privé ou public, accessible au public. Le maître doit pouvoir en toutes circonstances maîtriser son animal.

Article 5.1.16
Outre ce qui précède, tout chien ayant causé des blessures à des personnes en tout lieu, privé ou public, accessible au public peut être saisi et euthanasié aux frais du maître.

Article 5.1.18
Tout propriétaire ou détenteur d'animaux est tenu :
- de les empêcher de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs… ;
- au nettoyage des déjections laissées par son animal sur l'espace public.

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.





La CLDR recherche quelques nouveaux membres !

La Commune lance un appel à la population afin d'accueillir de nouveaux membres au sein de la **Commission Locale de Développement Rural (CLDR).**

Cette commission consultative est composée d'habitants et de représentants du Conseil communal (maximum ¼). Les différentes catégories sociales et les différents villages y sont représentés de manière à constituer un groupe à l'image de la population de Saint-Léger.

Active depuis juin 2016, cette assemblée s'est réunie à 25 reprises. Elle s'est chargée de l'élaboration d'un programme d'action qui est désormais progressivement mis en œuvre.

Le rôle des membres de la CLDR est désormais d'**accompagner la Commune dans le suivi des différents projets du PCDR** (partage d'idées, proposition de contenu, etc.), au rythme de quatre réunions par an. C'est à la fois un lieu de débats mais également un lieu de propositions. La CLDR est par ailleurs impliquée en tant que comité de sélection pour l'appel à projets « Citoyens en action » et dans des dynamiques participatives telles que les groupes transition et nature.

Étant donné que certains membres de la commission ont choisi de passer la main à d'autres citoyens, la CLDR fait appel à de nouvelles forces vives. Actuellement, différents déséquilibres sont identifiés au niveau de la composition de la CLDR (20 personnes) :

- la gente masculine l'emporte,
- la moyenne d'âge est assez élevée,
- les habitants de Châtillon sont sous-représentés,

Nous recherchons donc 4 à 8 personnes motivées et permettant idéalement de combler l'un ou plusieurs de ces déséquilibres.

Si vous désirez rejoindre cette aventure … Soyez les bienvenus !

Pour postuler, répondez au formulaire ci-dessous au plus tard pour le **28 février 2021** :

- à Gwenaëlle PONCELET, agent administratif (par mail ou téléphone) – gwenaelle.poncelet@saint-leger.be ou au 063/58.99.27 ;
- à Nicolas LECUIVRE ou Alisée LEQUEUX, agents de développement FRW (par mail) – n.lecuivre@frw.be ou a.lequeux@frw.be

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez également contacter la Fondation Rurale de Wallonie (organisme accompagnateur du PCDR de Saint-Léger) : Nicolas LECUIVRE ou Alisée LEQUEUX.



Formulaire de candidature à la CLDR de Saint-Léger

À renvoyer pour le 28 février 2021

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone et/ou GSM :

Adresse mail :

Profession / secteur d'activité :

Si vous êtes retraité, quelle était votre profession ?

Etes-vous membre d'association(s) : oui – non

Si oui, laquelle (lesquelles)

.....

.....

Pourquoi souhaitez-vous rejoindre la CLDR ?

.....

.....

.....

- **Par mail :**
 - gwenaelle.poncelet@saint-leger.be
 - n.lecuivre@frw.be
 - a.lequeux@frw.be
- **Par courrier :**
 Administration communale
 CLDR
 Rue du Château, 19
 6747 Saint-Léger
- **Par téléphone :**
 Gwenaëlle PONCELET
 063/58.99.27



Les cartes d'identité font peau neuve

Certains d'entre vous ont déjà pu le constater lorsqu'ils sont venus renouveler leur carte d'identité, celle-ci a quelque peu changé.

La grande nouveauté, hormis le graphisme de la carte, c'est que, désormais, les empreintes digitales sont capturées lors de la demande de carte.

À quelles fins utilise-t-on les empreintes digitales ?

Toutes les caractéristiques biométriques, donc également les empreintes digitales, permettent d'identifier une personne. Il est ainsi possible de lutter plus efficacement contre certains types de fraude à l'identité, à savoir la fraude de type « look alike ». Cela permet de réduire les utilisations abusives de vos données d'identité. Tout cela se fait en exécution Articles 6 et 6bis de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité et est dans la lignée du Règlement européen 2019/1157 du Parlement Européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des documents de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation.

Celui-ci contraint les Etats Membres européens où existe la carte d'identité à y enregistrer les empreintes digitales.

Un contrôle de l'empreinte digitale sera toujours considéré comme un élément de sécurité complémentaire. Si, lors d'un contrôle par une instance compétente, il devait être constaté que les empreintes digitales présentes sur la carte ne correspondent pas (par exemple en raison d'un problème technique) aux empreintes digitales de la personne en face de soi, l'identité de cette personne fera l'objet d'un contrôle approfondi sur d'autres données d'identification.

Comment les empreintes digitales sont-elles conservées ?

Les empreintes digitales ne sont conservées qu'à titre provisoire pendant la phase de production.

Cela est nécessaire pour permettre au producteur de la carte d'enregistrer les empreintes digitales

sur la puce de la carte eID. Il ne sera donc à aucun moment question d'une banque de données centrale. Cela n'est en outre pas autorisé par le législateur.

Combien de temps sont conservées les données ?

Les empreintes digitales sont conservées à titre provisoire pendant la phase de production et ce, durant une période de 3 mois maximum. Dès que les empreintes digitales ont été enregistrées sur la puce sécurisée, elles sont détruites dans le système de conservation du producteur de la carte.

Concrètement, qu'est-ce que cela change pour le demandeur ?

Au final, pas grand-chose si ce n'est qu'une personne de plus de 12 ans doit se présenter au guichet de la commune et doit être présent lors de la demande ET du retrait du document d'identité afin que l'on puisse prendre ses empreintes à l'aide du lecteur prévu à cet effet.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à vous rendre sur le site internet : https://www.eid-renouvelee.be/

Citoyens en action : la commune soutient votre projet !

Vous êtes un groupe de personnes et vous avez toujours rêvé de développer une action citoyenne qui serait bénéfique pour votre village ? La Commune de Saint-Léger lance la deuxième édition de son budget participatif, sous la forme d'un appel à projets nommé « Citoyens en action », permettant de soutenir jusqu'à cinq projets par l'attribution d'un montant de 500 euros chacun.

La première édition a permis de concrétiser le poulailler collectif « Ça caquette aux Forgettes » :

« Le poulailler est une super réussite ! 2020 a été une année particulière… L'aventure du poulailler ne pouvait peut-être pas mieux tomber. En effet, nous avons dû tous vivre un peu isolés durant quelques mois… C'était un plaisir d'avoir les membres du collectif à portée de main : discuter au loin, se saluer, s'entraider, etc. Nous avons créé une belle dynamique de quartier. Le collectif a encore pas mal d'idées pour la suite : présentation au quartier, inauguration, repas entre membres, petits travaux des abords, … Des nouveaux habitants ont montré leur intérêt pour rejoindre le groupe. On espère pouvoir se rassembler au printemps pour poursuivre le projet » Alyssa GUICHART, janvier 2021.





Des initiatives telles que la valorisation collective d'un four à pain et la mise sur pied d'un pédibus ont également germé dans ce cadre. Ce type d'action vous inspire et vous donne l'envie de lancer votre projet à vous avec vos amis, voisins,… ?

Place à vos idées ! La commune est de nouveau prête à vous encourager.

« Citoyens en action » vise à soutenir un large éventail d'objectifs : favoriser l'intégration sociale et la convivialité, la transition écologique, la protection de l'environnement naturel et du patrimoine ainsi qu'une mobilité douce, les circuits courts et la consommation locale pour les habitants de l'entité, des villages, des quartiers et des rues.

Citoyens en action : la commune soutient votre projet ! (suite)

En pratique :

Les projets peuvent être introduits par tout groupement de personnes créé à cette occasion, comptant au moins quatre individus. Les associations reconnues ainsi que les commerces et entreprises en sont exclus.

Les documents relatifs à cet appel à projets (règlement et formulaire de candidature) sont disponibles sur le site communal, dès le 15 février 2021. Le formulaire de candidature est à renvoyer complété (par voie postale ou électronique) pour **au plus tard le 1er mai 2021** auprès de :

Administration communale de Saint-Léger
Citoyens en action
Gwenaëlle PONCELET
gwenaelle.poncelet@saint-leger.be
Rue du Château, 19 - 6747 Saint-Léger
Tél. : 063/58.99.27

Les projets retenus seront connus pour le 30 juin 2021 et recevront un soutien pouvant aller jusqu'à 500 euros par projet.

LANCEZ-VOUS SANS PLUS ATTENDRE ET FAITES VIVRE VOTRE COMMUNE !

N'hésitez pas à faire appel à la Commune (Fabian FORTHOMME - fabian.forthomme@saint-leger.be, échevin en charge du Développement rural) ou à la FRW (Nicolas LECUIVRE - n.lecuivre@frw.be & Alisée LEQUEUX - a.lequeux@frw.be, agents de développement pour la commune de Saint-Léger) pour vous aider à compléter votre dossier ou pour toute information complémentaire.

ENVIRONNEMENT

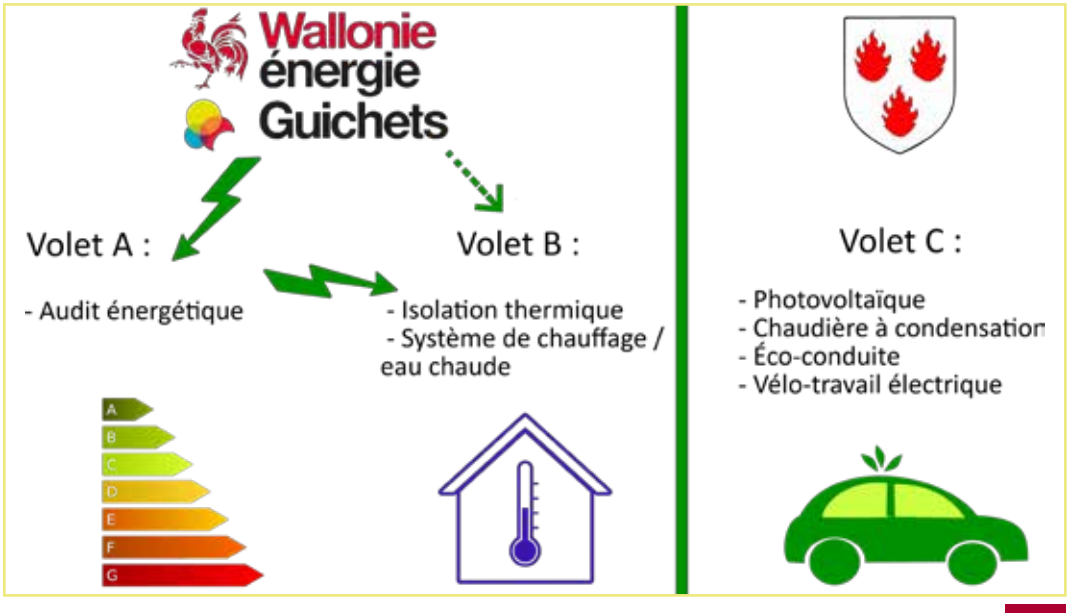


Un nouveau souffle pour les primes « Énergie » communales

Cela fait maintenant plusieurs années que notre commune participe à l'effort de transition énergétique, notamment par l'octroi de primes Énergie. Jusqu'ici, celles-ci étaient liées à celles mises en place par la Région wallonne. Le système wallon a été revu en profondeur en juin 2019, durcissant malheureusement les conditions et rendant l'accès à ces primes beaucoup plus limité.

Il était donc temps pour notre commune de revoir le système d'octroi en profondeur, en tenant compte des évolutions régionales, mais également des actions programmées dans notre PAED (Plan d'Action pour l'Énergie Durable). Le nouveau programme de primes se divise à présent en trois volets :

- Le volet A concerne l'audit énergétique du logement. Cet audit, qui doit être réalisé par un expert agréé, est la clé pour une programmation efficace et cohérente des futurs travaux énergétiques. Il est par ailleurs devenu la 1re étape obligatoire pour bénéficier du système de primes wallons.
 La commune vous offre le double de la prime octroyée par la Région wallonne, afin de rendre cette action quasiment indolore, voire dans certains cas gratuite. L'expert vous conseillera sur l'ordre dans lequel effectuer les travaux, le type de matériaux à utiliser… Ses instructions devront impérativement être respectées pour pouvoir bénéficier des autres primes wallonnes.
- Le volet B est intimement lié au système régional. La prime octroyée par la commune est équivalente à celle calculée par la Région wallonne, avec un maximum de 75% du montant total des investissements. Elle peut être demandée pour des travaux d'isolation thermique (toiture/combles, murs, sol, remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s) ou encore pour l'installation de systèmes de chauffage et/ou eau chaude performants (pompe à chaleur, chaudière biomasse, chauffe-eau solaire, poêle biomasse local).
 Il se peut que le programme mis au point par l'expert lors de l'audit énergétique ne vous convienne pas (pour des questions de budget, de timing…), ou encore que vous préfériez effectuer les travaux vous-mêmes. Vous pourrez alors, à condition d'avoir tout de même bénéficié de la prime wallonne pour audit énergétique et pour autant que les travaux effectués respectent les critères imposés par la Région wallonne, bénéficier de la prime communale pour les travaux d'isolation thermique ou l'installation des systèmes décrits ci-dessus.



— Un nouveau souffle pour les primes « Énergie » communales (suite) —

- Le volet C est quant à lui strictement communal, et lié à certaines actions programmées dans le PAED : remplacement d'une chaudière fuel ou gaz « classique » par une chaudière à condensation, placement d'une installation photovoltaïque, formation à l'éco-conduite et achat d'un vélo à assistance électrique pour le trajet domicile/travail.
 Ces primes sont constituées d'un montant fixe en fonction de l'action effectuée, qui ne peut dépasser 75% des dépenses effectuées.

Veuillez noter que le montant total des primes communales Énergie est limité à 1.500€ par ménage, et que seuls les ménages en ordre de paiement de taxes et redevances communales peuvent prétendre à une prime.
Le système d'octroi de primes Énergie communales est d'application depuis le 1er janvier 2021, et ce jusqu'au 31 décembre 2023. Les différents règlements et formulaires de demandes sont disponibles sur le site internet de la commune, ou sur simple demande à l'administration.

Grand nettoyage de printemps

Vous le savez, le grand nettoyage de printemps est une action que nous menons dans notre commune depuis de nombreuses années.

Malheureusement, au vu des circonstances actuelles, nous ne pourrons probablement pas l'organiser comme à son habitude.

Mais qu'à cela ne tienne !

Vous pouvez agir tout en respectant les mesures sanitaires qui seront d'application à ce moment-là !

Comment ?

Rien de plus simple !

Il suffit de vous inscrire sur le site internet : https://www.bewapp.be/.

Nous comptons sur vous pour que cette année encore cette action soit menée à bien !

Merci d'avance à tous les futurs participants.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Monique JACOB au 0471/83.15.13.



VIE SOCIALE



Les formations Lux Rescue Team

La formation en secourisme de Lux Rescue Team a été repensée afin de respecter les mesures de sécurité dans le but de garantir votre sécurité et celles des formateurs conformément au « Guide générique pour lutter contre la propagation du COVID-19 au travail ».

Selon le Code du Bien-être au travail, « *un secouriste est un employé qui prodigue les premiers secours sur le lieu de travail et qui a au moins suivi la formation nécessaire pour ce faire (tel que défini dans le Livre I du Codex, Titre 5 – Premiers secours, Chapitre IV). Cette formation doit être adaptée aux risques inhérents aux activités de l'employeur. Compte tenu du risque inhérent à la crise du coronavirus, il est important d'adapter l'analyse des risques existante et les mesures proposées au nouveau risque de contamination par le COVID-19. Il faut également prévoir des mesures complémentaires et spécifiques au COVID-19 ; cela peut impliquer d'arrêter d'effectuer certains gestes, d'attendre l'arrivée de l'aide médicale, même, dans des situations où la vie de quelqu'un est en péril.* »

Les formations Lux Rescue Team (suite)

La formation de Lux Rescue Team est adaptée au contexte COVID-19 et les candidats sont préparés à porter secours en toute sécurité, tout en tenant compte des mesures de distanciation physique et d'hygiène. L'organisation de celle-ci en présentiel a donc été revue et prévue sans contact direct entre les participants.

Plusieurs points sont appliqués à la lettre :

- Adaptation des méthodologies
- Adaptations des contenus, en prenant en compte la sécurité et les gestes à adopter en crise COVID-19
- Les procédures de sécurité sanitaire :
 - Masque pour tous les participants
 - Gel Hydroalcoolique à disposition
 - Spray désinfectant surface



BE-Alert – alerté où que vous soyez



Un incendie grave et vous devriez fermer portes et fenêtres ? Une rupture de canalisation rend l'eau impropre à la consommation dans votre quartier ? Des travaux de voirie sont prévus dans votre rue ? Nous souhaitons pouvoir communiquer efficacement dans ce genre de situation. C'est pourquoi la commune dispose à présent du système BE-Alert, qui vous informe immédiatement en cas de situation d'urgence, mais permet également de partager des informations d'intérêt général.

BE-Alert est un système développé au niveau fédéral, entièrement gratuit pour le citoyen, et utilisant des canaux de communication aussi divers que les appels téléphoniques, les SMS, les emails ou encore Facebook. Vous recevrez non seulement les informations diffusées par la commune, mais également au niveau provincial et même fédéral, uniquement des informations authentiques, provenant d'une source officielle.

N'hésitez donc pas à vous inscrire sur le site www.be-alert.be ! Une fois votre profil créé, vous pouvez vous connecter et ajouter des informations supplémentaires (adresses, numéros de téléphone, adresses email…). N'oubliez pas de cocher la case autorisant l'administration communale à vous informer de sujets d'intérêt général pour être sûr de bien recevoir toutes les campagnes vous concernant.

Vous restez maître de vos données personnelles, et décidez vous-même par quel canal vous souhaitez être contacté, ainsi que le type de communication que vous souhaitez recevoir. Vous pouvez renseigner jusqu'à cinq adresses sur le portail, ce qui vous permet de recevoir également les messages en relation avec le domicile d'un parent âgé, ou encore votre lieu de travail ou l'école de vos enfants.

Vous ne disposez pas d'une adresse email, ou n'êtes pas familier avec les nouvelles technologies ? Remplissez simplement le bulletin que vous pourrez vous procurer à la commune et remettez-le directement au guichet ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale, nous vous inscrirons sur base des coordonnées communiquées, et vous pourrez recevoir les informations pertinentes via SMS ou appel vocal.

VIE ÉCONOMIQUE

Argil'Art : 100% artisanal, 100% local

Le printemps est à nos portes.

Nos futures plantations, nous en rêvons déjà !

Argil'Art a pensé à nous en produisant ses diffuseurs d'eau (« oyas »). Fabriqués en terre, cuits et ensuite remplis d'eau. Ils diffuseront cet or bleu lentement pour un meilleur développement de vos semis et une économie d'eau non négligeable. Ils existent en 4 tailles différentes.

Interessé(es), n'hésitez pas à contacter Éric BOUVY au 0472/71.80.41 ou bouvy-eric@hotmail.be

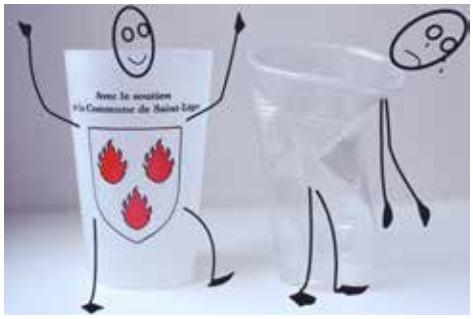


VIE CULTURELLE



Des gobelets réutilisables pour nos associations

Depuis le 1er janvier 2021, l'utilisation de toute une série d'ustensiles en plastique à usage unique est interdite dans les établissements ouverts au public, en ce compris pour les manifestations ponctuelles. Ceci concerne notamment les couverts, assiettes, pailles, tiges de ballons, mais aussi et principalement les gobelets.



Soucieuse de soutenir les associations léodégariennes dans cet aspect de la transition écologique, la commune a acquis des gobelets réutilisables, qui seront mis gratuitement à disposition des différents groupements actifs sur notre territoire. À cette occasion, un partenariat a été développé avec l'ASBL « Le Fourneau David – Les Iris », située à Châtillon, qui gérera l'intégralité du système de prêt, de la réservation au nettoyage.

Pour obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec l'administration communale. Le règlement de prêt est disponible sur notre site internet (https://www.saint-leger.be/ma-commune/services-communaux/organisations-diverses/pret-de-materiel-communal)

VIE TOURISTIQUE



Promenades balisées : dégradations.

Depuis quelques temps, le Syndicat d'initiative a constaté que des personnes malveillantes commettent des dégradations sur le balisage des promenades, principalement entre Châtillon et Saint-Léger : lettrage gratté, balises arrachées et cassées. La nature et les promenades sont le principal attrait touristique de notre commune et intéressent les gens de la région autant que les touristes. La vente de nombreuses cartes des promenades en est la preuve. Alors pourquoi détruire le travail des bénévoles qui essaient d'augmenter la qualité d'accueil de notre région?



Voici des extraits de deux articles du Code Wallon du Tourisme qui régit le placement du balisage et sanctionne sa destruction.

Art 548. D –

Dès qu'un projet d'itinéraire touristique balisé permanent a fait l'objet d'une autorisation par les autorités compétentes, il devient d'utilité publique et le bénéficiaire de l'autorisation devient, pour l'apposition des balises, un permissionnaire de voirie habilité à fixer celles-ci sur tout support riverain tels que murs, façades, poteaux jouxtant la voie publique.

Art 573. D -

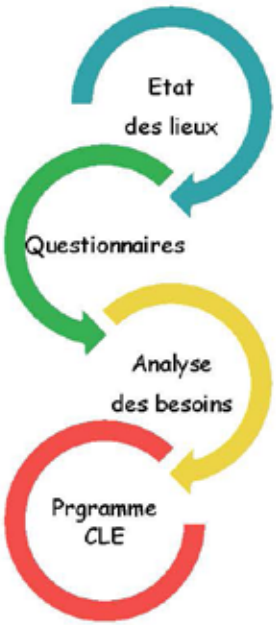
Celui qui détruit, détériore ou enlève volontairement de quelque façon que ce soit des balises d'un itinéraire balisé sera puni d'une amende d'1 à 25 euros (multipliée par les décimes additionnels).

La police locale est avisée des faits.





L'Accueil Temps Libre et son programme CLE



L'année 2020 était une année fructueuse pour l'Accueil Temps Libre de Saint-Léger.

En effet, comme tous les 5 ans, un état des lieux de ce qui est organisé sur la commune pour les enfants de 2,5 à 12 ans a été réalisé (accueils, activités, stages, animations, ...).

Suite aux questionnaires complétés par les parents, les enfants et les professionnels, une analyse de leurs besoins a été effectuée.

Partant de celle-ci, le nouveau Programme de Coordination Locale pour l'Enfance a été rédigé.

Il fixe notamment, pour les **5 prochaines années**, les **objectifs** qui ont pour but d'améliorer l'accueil temps libre des enfants sur la commune (en matière d'information, d'horaires, d'infrastructures, d'offre d'accueil, de matériel, de formations, de coordination et partenariats).



Envie d'en savoir plus, n'hésitez pas à contacter

votre coordinatrice ATL
auxane.jacob@promemploi.be
0496/53.82.88 063/58.99.26

votre échevine de la Petite Enfance
anne.schouveller@saint-leger.be
0497/28 66 13

Les nouvelles de la consultation de l'ONE

Layette :

En ce début d'année, c'est avec plaisir que nous avons offert la layette (petite tradition sur le village de Saint-Léger en offrant un petit trousseau au premier enfant né après Noël) à Madame Laura RÉGNIER et à Monsieur Cédric GOFFIN pour la naissance de leur petite fille, Rose, née le 27 décembre 2020.



Toutes nos félicitations.

Dates des prochaines consultations :

Les activités de l'ONE, restent, à ce jour, suspendues suite à la pandémie. Nous ne manquerons pas de vous informer dès qu'il y aura un changement.

Les consultations sont, quant à elles, toujours accessibles, vous donnant l'occasion de rencontrer le médecin et l'infirmière de l'ONE, sur rendez-vous (0499/57.25.36), le tout dans la gratuité.

Des permanences, sur rendez-vous également, seront assurées par l'infirmière les 1ers, les 3èmes et les 5èmes mardis de chaque mois. Afin de prendre rendez-vous, merci de contacter Mary-Line BOUCHE au 0499/57.25.36.

Dates des consultations O.N.E. 2021 avec un médecin Les 2èmes et 4èmes mardis de chaque mois de 10h à 11h30 sur rendez-vous	
23 février	
09 & 23 mars	10 & 24 août
13 & 27 avril	14 & 28 septembre
11 & 25 mai	12 & 26 octobre
08 & 22 juin	09 & 23 novembre
13 & 27 juillet	14 décembre

Appareils auditifs sur nos poupées pour sensibiliser les enfants à la surdité

Dans les classes de Mme Audrey, Mme Christine, Mme Carine, Mme Muriel et Mme Maude, des poupées ont été équipées d'appareils auditifs pour sensibiliser les enfants à la surdité. Dans le cadre du cours d'Eveil aux langues qui vise une ouverture à une diversité de langues, Mme Audrey a appris à ses élèves à dire « Bonjour », « Au revoir » et les jours de la semaine en langue des signes. Merci à Mme Anne VANDENBOSCH qui nous a offert le matériel et à Mélissa SCHUMACKER pour la pose des implants sur nos poupées.





Les stages dans votre commune durant les prochains congés scolaires

CARNAVAL 2021

Roller- skateboard/trottinette



Eveil musical et yoga



PÂQUES 2021







Pour des informations mises à jour régulièrement, visitez le site de l'Accueil temps Libre Saint-Léger www.sites.google.com/site/atlsaintleger

ou la page Facebook:
Accueil Temps Libre – Saint-Léger

ÉTÉ 2021

âge des enfants	du 1 au 3 juillet	du 5 au 9 juillet	du 12 au 16 juillet	du 19 au 23 juillet	du 26 au 30 juillet	du 2 au 6 août	du 9 au 13 août	du 16 au 20 août	du 23 au 27 août
2,5 ans		Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins) + Plaine	Plaine	Plaine	Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins)	Stage musique/yoga/nature (matins)
3 ans									
4 ans						Plaine			
5 ans				Plaine	Plaine			Stage Vélo/Roller (matins et/ou après-midis)	
6 ans									
7 ans									
8 ans	Stage Funny		Stage créatif						
9 ans									
10 ans				Stage "Journal Créatif et bien plus..."					
11 ans									
12 ans									
et +									

Plaine (inscriptions à partir du 1er avril 2021)



Renseignements-inscriptions :
Site Accueil Temps Libre: www.sites.google.com/site/atlsaintleger
Auxane JACOB : 0496/53.82.88 - auxane.jacob@promemploi.be
Anne SCHOUVELLER : 0497/28.66.13 - anne.schouveller@saint-leger.be

Stages Art'Ligue

Funny
1 – 3 juillet
8-12 ans
(journées)

Créatif (couture-nature)
12 – 16 juillet
8-12 ans
(journées)

Vélo / Roller
16 – 20 août
3-12 ans
(matins et/ou après-midis)

Renseignements- inscriptions : www.ateliersartligue.be ateliersartligue@gmail.com 063/21.80.81

Stages éveil musical-yoga-nature
6-9 juillet / 12-16 juillet
2-6 / 9-13 / 16-20 / 23-27 août
2,5-4 ans
(9h-12h)
Renseignements-inscriptions : Caroline SELVES
caroselves@gmail.com - 0497/46.15.10

Journal Créatif et bien plus ...
19-23 juillet
10 ans et +
(journées)
Renseignements-inscriptions : Atelier de l'Ermite
atelierdelermite@gmail.com

D'autres stages pourraient s'ajouter
N'hésitez pas à consulter le site de l'Accueil Temps Libre Saint-Léger
www.sites.google.com/site/atlsaintleger



Ma Cuisine 30
Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Chauffage
Sanitaire
Ventilation
JOSY GONRY SPRL
2 rue des Balbuzards
Zoning industriel
6761 LATOUR
Tél. 063/57 96 44
info@josygonry.be
www.josygonry.be

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
kevinbilocq@hotmail.com
Châtillon

ALN
LOCATION
MACHINES
OUTILLAGES
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS
+32 (0)63 388 011
info@alnlocation.be
www.alnlocation.be
Hamawé,1 • B-6760 Ethe
Du lundi au jeudi : 7h30-12h & 13h-17h30
Vendredi : 7h30-12h & 13h-18h
Samedi : 8h-12h & 16h30-17h30

LA FERME DE MARÉE
Produits du terroir
6, ROUTE DE MUSSY-LA-VILLE
B-6747 SAINT-LÉGER
+32 491 43 46 25
Nos heures d'ouverture :
Mercredi 9h-12h et 15h 18h30
Samedi 8h30 -12h
Possibilité de commander via internet

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886